RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Diagnostic des impacts et identification de solutions permettant de les réduire au niveau d'ouvrages clés pour le devenir des migrateurs amphihalins

Référence de la consultation : 2026-58

Procédure Appel d'offres ouvert

MES ACTIONS

1

- Prendre connaissance des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

2

- Poser mes questions jusqu'au 06/12/2026
- Réponses avant le 10/12/2026

3

- Déposer mon pli avant le **16/12/2026 à 12h00** (heure de Paris)

LA CONSULTATION

Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise

Signature électronique : obligatoire uniquement pour l'attributaire

Signature OFB
Signé numériquement le 02/11/2026
Le Directeur général délégué Ressources de l'OFB
par délégation,
La Directrice des Finances
Bénédicte VERGOBBI

POUVOIR ADJUDICATEUR
Office français de la biodiversité
12 cours Louis Lumière
94300 VINCENNES
www.ofb.gouv.fr

Eléments essentiels du marché

Qui lance la consultation ?

La présente consultation est passée par l'Office Français de la biodiversité, établissement public à caractère administratif (EPA), siret 130 025 919 00015

Pour qui est passée la consultation ?

L'Office Français de la Biodiversité passe cette consultation pour ses besoins propres.

Quel est l'objet du marché ?

Le marché a pour objet la réalisation d'études techniques destinées à réduire les impacts sur la continuité écologique de 24 ouvrages stratégiques de France métropolitaine pour les poissons migrateurs amphihalins.

Type de marché

Prestations intellectuelles

Décomposition du marché

Le marché est alloti selon les modalités ci-dessous :

Allotissement

Sauf spécificités inscrites pour les lots ci-dessous, les clauses du présent document s'appliquent à tous les lots.

Lot n° + titre	**1 -** Bassin Artois-Picardie	**2 -** Bassin Seine-Normandie	**3 -** Bassin Rhin-Meuse	**4 -** Bassin Adour-Garonne	**5 -** Bassin Loire-Bretagne	**6 -** Bassins Rhône-Méditerranée et Corse
Considérations environnementales et sociales	☒ Critère env. ☒ Clause env.* ☐ Critère soc. ☐ Clause soc.	☒ Critère env. ☒ Clause env.* ☐ Critère soc. ☐ Clause soc.	☒ Critère env. ☒ Clause env.* ☐ Critère soc. ☐ Clause soc.	☒ Critère env. ☒ Clause env.* ☐ Critère soc. ☐ Clause soc.	☒ Critère env. ☒ Clause env.* ☐ Critère soc. ☐ Clause soc.	☒ Critère env. ☒ Clause env.* ☐ Critère soc. ☐ Clause soc.
Nombre d'attributaire	1	1	1	1	1	1
Durée maximale (en mois)	20	20	20	20	20	20
Technique d'achat	Marché ordinaire	Marché ordinaire	Marché ordinaire	Marché ordinaire	Marché ordinaire	Marché ordinaire
Forme du prix	Forfaitaire	Forfaitaire	Forfaitaire	Forfaitaire	Forfaitaire	Forfaitaire
Montant du budget € TTC	130 000 €	150 000 €	45 000 €	150 000 €	125 000 €	150 000 €

*L'absence de clause sociale est justifiée par : La valeur estimée du lot n'est pas égale ou supérieure aux seuils européens.

Données complémentaires

Quelle est la durée du marché ?

Début du marché

Le marché débute à compter de l'AR de la notification.

Période initiale
Fin du marché

Période initiale en mois : 20 mois

Reconduction

Le marché n'est pas reconductible.

Procédure

Appel d'offres ouvert en application des articles L 2124-2 et R 2124-2 du code de la commande publique.

Le lot 3 est passé selon une procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 4° du code de la commande publique.

Type d'offres

Variante non autorisée (votre offre doit être strictement conforme au CCAP et CCTP)

Prestations supplémentaires éventuelles : **facultatives prévues : (détaillées dans la DPGF de chaque lot)** les PSE facultatives ne seront pas prises en compte pour l'analyse des offres.

Négociations

L'acheteur ne prévoit pas de phase de négociation.

Seul le lot 3 traité en procédure adaptée pourra faire l'objet d'une négociation.

Nomenclature

- Code principal (CPV) : 71320000 Services de conception technique.
- Classification secondaire : 71335000 Etudes techniques

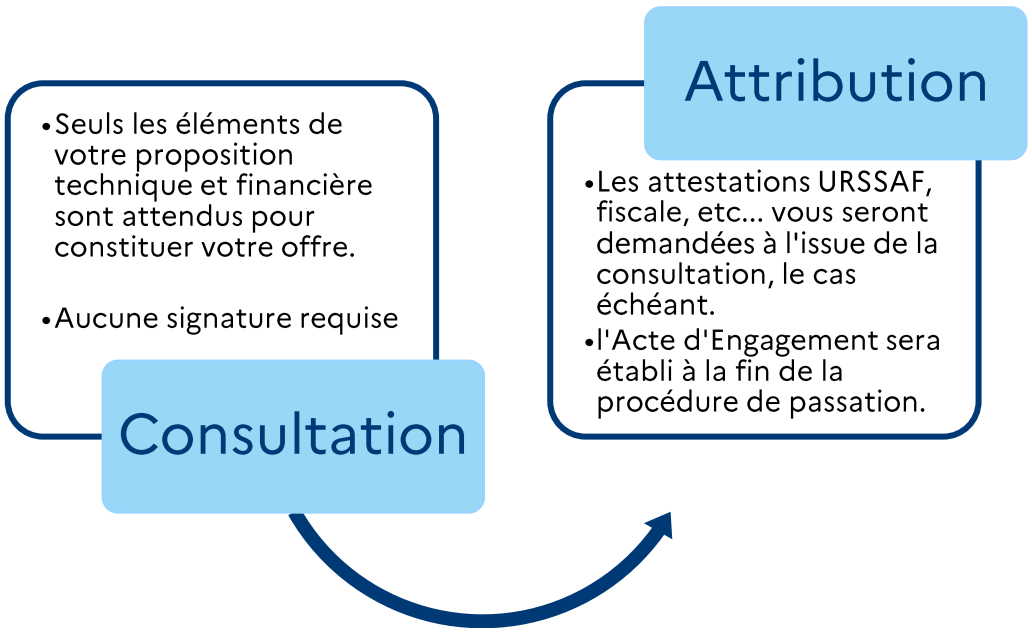
Prime

Non prévue

PREPARER SA REPONSE

Vérifier le contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Poser des questions	Surveiller les compléments d'informations *
		
• Les cahiers de clauses (CCAP, CCTP) • Les pièces financières (DPGF OU BPU/DQE) • Les plans	• A l'acheteur, via le profil acheteur • Au moins avant la date limite fixée en page de garde « 2 ».	• Sur le profil acheteur, dans le fichier Questions / Réponses • Vérifier les mises à jour du DCE ** sur le courriel de téléchargement du DCE / des questions posées*

Votre réponse limitée aux documents indispensables !



Respecter les conditions de participation…

Pour candidater, vous devez :

Ne pas être exclu de la commande publique

Vous ne devez pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner.



Avoir les capacités requises par l'acheteur

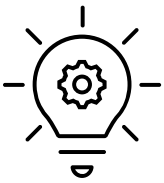
Vous devez disposer de capacités financières, techniques et professionnelles.



Disposer des qualifications demandées

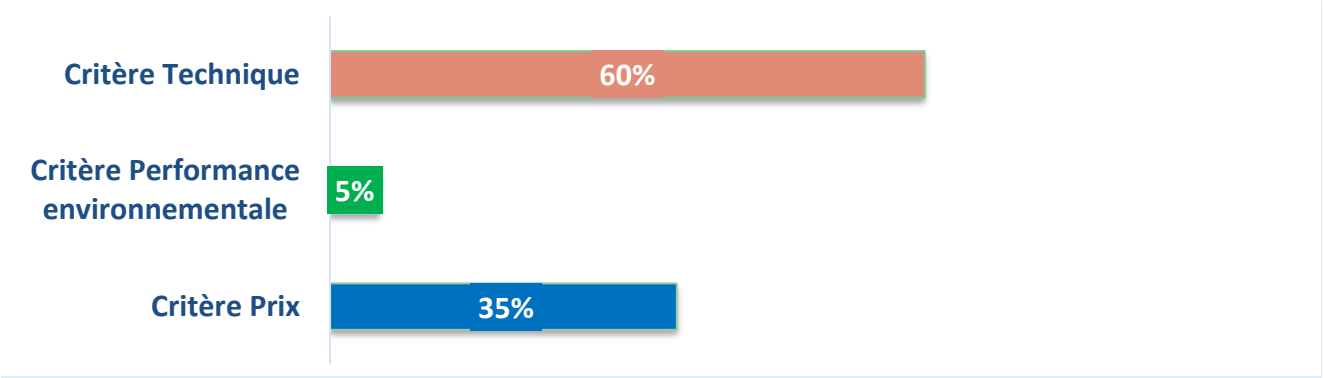
Listées dans la partie "Constituer mon dossier de réponse" du présent Règlement de consultation





Retrouvez les Informations sur les conditions de participation dans le code de la commande publique, articles R2142-1 à R2142-27.

Comment les offres sont-elles notées ?



Critère technique

60 points

Note éliminatoire, à partir de : 30/60 sur ce critère.

L'analyse du critère se fera sur la base du cadre de réponse technique produit par le candidat.

Sous-critère 1
Compréhension du besoin et méthodologie (22 points)

Sous-critère 2
Moyens humains dédiés et compétences (18 points)

Sous-critère 3
Planification et échéancier (12 points)

Sous-critère 4
Méthodologie d'estimation des coûts des travaux (8 points)

L'analyse de la valeur technique tiendra compte de :
- *l'adéquation entre les jours annoncés, les moyens humains et l'échéancier de 20 mois ;*
- *la cohérence du volume prévu pour les phases de terrain, les échanges propriétaires, les réunions et les productions techniques ;*
- *l'adéquation entre la méthodologie proposée et le prix global et forfaitaire (décomposé au sein de la DPGF).*

Critère performance environnementale

5 points

L'analyse du critère se fera sur la base du cadre de réponse technique produit par le candidat.

Critère prix

35 points

L'analyse du critère prix se fera sur la base de la pièce DPGF dûment complétée par le candidat.

Jugement sur la base des montants TTC, correspondant à la dépense réellement supportée par l'acheteur. Les candidats non assujettis, produisent le justificatif lié et déclarent un TTC égal à leur HT. En cas de mécanisme d'autoliquidation, le montant TTC retenu intègre la TVA due par l'acheteur.

Régularisation des offres : possible

Sur décision de l'acheteur à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et sans modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Visite sur site

Sans objet.

REPONDRE AU MARCHE

Candidater individuellement ou à plusieurs

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

Une même entreprise ne peut être membre de plusieurs groupements ni candidater seul et en groupement.

Le candidat peut présenter une réponse seul ou accompagné d'autres opérateurs économiques. En cas de réponse à plusieurs, le candidat peut choisir de répondre en co-traitance (groupement d'entreprises) ou avec de la sous-traitance.

Choisissez un élément.



Vous pouvez consulter la fiche pratique relative à la co-traitance et la sous-traitance publiée par l'Etat.

PLACE PLATEFORME DES ACHATS DE L'ÉTAT propose une bourse à co-traitance pour la mise en relation des entreprises.

Constituer mon dossier de réponse

Le dossier de réponse du candidat doit être rédigé en français (ou accompagné d'une traduction) et libellé en euros.

Le candidat s'engage à maintenir son offre 4 mois à compter de la date limite de remise des plis, ainsi qu'à chaque date limite de remise d'offre négociée le cas échéant.



Dites-le nous une fois !
Ne fournir que les documents **à jour** que l'acheteur ne peut pas obtenir directement par, soit :

- un système électronique administré par un organisme officiel ;
- un espace de stockage numérique gratuit. Merci de fournir le lien d'accès direct ;
- par une précédente réponse en fournissant la référence de la consultation.

L'OFB utilise les services d'Approval

Le candidat doit fournir les documents suivants :

1. Pour attester de votre aptitude et de vos capacités, vous pouvez renseigner uniquement un DUME simplifié.

L'acheteur autorise les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci (fonction α).

Dume

https://dume.chorus-pro.gouv.fr (format XML et PDF).
Un DUME par membre d'un groupement (et par sous-traitant déclaré dans l'offre le cas échéant).

Dans le cas où vous ne pourriez pas remettre un DUME :

- candidat étranger (hors UE)
- candidat ne disposant pas de SIRET
- souci technique DUME

il vous est possible d'utiliser les formulaire suivants DC1 et DC2 ou équivalents et de produire en annexe les éléments suivants :

Chiffre d'affaires global et spécifique aux prestations du marché des 3 derniers exercices.
Effectif moyen des 3 dernières années.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. En cas de sous-traitance, celui-ci doit fournir une attestation de mise à disposition de moyens.

2.

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) au format Excel ou équivalent
Le cadre de mémoire technique complété

Déposer mon dossier de réponse

Transmission électronique exclusivement ici : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise

En cas de difficultés : assistance en ligne du profil acheteur (9h-19h jours ouvrés). Formats de fichiers acceptés : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, html, .jpg, .png. Taille maximale par fichier : **1Go**.	En cas de dépôt multiple, la dernière offre reçue par l'acheteur sera ouverte. Tout document contenant un virus informatique sera archivé et considéré comme non reçu.	**Conseil : anticiper le dépôt des plis.** Si le téléchargement se termine après la date et l'heure : le pli est hors délai.

Copie de sauvegarde :

- **à réceptionner avant la date et heure limites des plis** ;
- si support papier ou physique électronique : sous pli « copie de sauvegarde / référence de la consultation / dénomination du candidat », à l'adresse suivante (9h-12h/14h-16h) :

OFB
Service de la Commande Publique
12 Cours Louis Lumière
94300 Vincennes

- si électronique, en satisfaisant à l'ensemble des exigences définies par l'annexe 8 du code de la commande publique, par une solution intégrée ou plusieurs solutions combinées.

Echantillons

Sans objet.

CONNAITRE LES RESULTATS

Tous les candidats seront informés des suites réservées à leur réponse.

Afin de formaliser le marché, l'acheteur demandera au pressenti attributaire les documents nécessaires (par exemple attestation d'assurance civile) et lui adressera l'acte d'engagement pour signature électronique **avancée basée sur un certificat de signature qualifié** conforme au règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 dit **« eIDAS »** ou équivalent (annexe 1 du règlement). Uniquement en cas de difficulté technique dûment justifiée, l'acheteur pourra autoriser une signature manuscrite.

Avec votre certificat, il vous est ensuite conseillé d'utiliser la procédure sur PLACE/CHORUS : https://esignature.chorus-pro.gouv.fr/#/signer. Une fois signé, il vous est possible d'émettre un rapport de vérification.

Si le candidat arrivé en tête du classement ne dispose pas des documents prouvant sa situation administrative et fiscale ou ne répond pas à l'acheteur dans le délai imposé, le marché devra être attribué au candidat suivant au classement.



Pour plus d'informations
Vous trouverez une rubrique d'aide relative au profil acheteur

Recours

Le candidat peut exercer un recours au Tribunal administratif de Melun.
Renseignements : greffe.ta-melun@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du marché.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative dans les conditions prévues aux articles R. 411-1 à R. 432-4 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du marché).
- Recours de pleine juridiction, en contestation de validité du marché ouvert aux candidats évincés et aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.